

# ORDRE DU JOUR

## SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JUIN 2017

\*  
\* \*

Le Conseil Municipal est convoqué en séance publique à la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis – 48 rue Desgroux – Beauvais - en salle du Conseil Communautaire - le 30 juin 2017 à 20H30, conformément aux dispositions de l'article L.2121-9 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Désignation des délégués complémentaires et délégués suppléants  
pour l'élection des sénateurs

Fait à Beauvais, le 23 JUIN 2017

**MME LE MAIRE** : Bonsoir à toutes et à tous. Il n'y a pas ce soir 65 délibérations, il n'y en a qu'une ! Je vous rappelle que c'est l'élection des délégués pour les élections sénatoriales, les délégués supplémentaires et les délégués suppléants.

Je vais demander à Elodie BAPTISTE de procéder à l'appel.

Le 30/06/2017 à 20h30

Le conseil municipal de la ville de Beauvais, dûment convoqué par madame le maire conformément aux dispositions de l'article L.2121-9 du code général des collectivités territoriales, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances.

PRESIDENT Madame Caroline CAYEUX

PRESENTS *Madame CAYEUX, Monsieur PIA, Monsieur TABOUREUX, Madame CORILLION, Monsieur BOURGEOIS, Monsieur VIBERT, Madame BRAMARD, Monsieur DE SAINTE MARIE, Madame LESURE, Monsieur MICHELINO, Monsieur LAGHRARI, Madame SENOL, Monsieur POLLE, Madame WISSOTZKY, Monsieur JULLIEN, Monsieur DORIDAM, Madame CAPGRAS, Madame BERTOIS, Monsieur LOCQUET, Monsieur GASPART, Monsieur NEKKAR, Madame COLIGNON DUROYON, Madame NAKIB, Madame TRAORE, Monsieur MIRON, Madame DJENADI, Madame BAPTISTE, Madame GEFFROY, Madame FONTAINE, Monsieur VIGUIER, Madame PRIOU, Monsieur NARZIS, Monsieur RAHOUI, Madame HERBANNE, Monsieur LY, Monsieur NOGRETTE, Madame PERNIER, Monsieur SALITOT.*

ABSENTS *Madame THIERRY, Madame ITALIANI, Monsieur ILLIGOT.*

POUVOIRS *Madame Cécile PARAGE à Monsieur Olivier TABOUREUX, Madame Catherine THIEBLIN à Monsieur Jean-Luc BOURGEOIS, Madame Fatima ABLA à Madame Corinne CORILLION, Monsieur Jérôme LIEVAIN à Monsieur Charles LOCQUET.*

Date d'affichage	3 juillet 2017
Date de la convocation	23 juin 2017
Nombre de présents	38
Nombre de votants	42

Le secrétaire désigné pour toute la durée de la séance est Madame Elodie BAPTISTE

Désignation des délégués complémentaires et délégués suppléants pour l'élection des sénateurs

MADAME LE MAIRE

Vu le décret n° 2017-1091 du 2 juin 2017 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs,

Vu l'arrêté préfectoral du 19 juin 2017, notifiée le 22 juin 2017,

Vu la circulaire préfectorale du 20 juin 2017, notifiée le 22 juin 2017,

En vertu du code électoral, le nombre de délégués pour la Ville de Beauvais s'élève à 95 :

- 45 délégués de droit (les conseillers municipaux)
- 32 délégués supplémentaires titulaires
- 18 délégués supplémentaires suppléants

L'élection des sénateurs aura lieu le dimanche 24 septembre 2017.

Il est rappelé que les sénateurs, députés, conseillers régionaux et conseillers départementaux ne peuvent être désignés délégués, élus ou de droit par les conseils municipaux dans lesquels ils siègent, mais ils participent tout de même à la désignation des délégués supplémentaires et de leurs remplaçants des conseils municipaux dans lesquels ils siègent.

Si un sénateur, député, conseiller régional et conseiller départemental est conseiller municipal, un remplaçant (nationalité française, jouissant de ses droits civiques et politiques et inscrits sur les listes électorales de Beauvais) lui est désigné par le Maire sur présentation de cet « élu ».

Cette désignation doit intervenir avant l'élection des délégués supplémentaires et des suppléants car ils ne pourront figurer sur les listes des délégués qui seront soumises au vote lors de la séance du 30 juin 2017.

Cela concerne donc :

Caroline CAYEUX (Sénateur) remplacée par François MIQUEL

Franck PIA (Conseiller départemental) remplacé par Catherine PIA

Charles LOCQUET (Conseiller départemental) remplacé par Camille CALIPPÉ

Chanez HERBANNE (Conseillère régionale) remplacée par Jamila HERBANNE.

Déclaration de candidatures :

Tout conseiller municipal ou groupe de conseillers municipaux peut présenter une liste de candidats aux fonctions de délégués supplémentaires et suppléants.

Les listes peuvent être complètes ou incomplètes et peuvent comporter un nombre de noms inférieurs ou égal au nombre de mandats à pourvoir.  
Chaque liste doit être alternativement composée d'un candidat de chaque sexe.

Conditions à remplir pour être délégués supplémentaires ou suppléants :

Nationalité française,

Ne pas être privés de ses droits civiques et politiques,

Être inscrits sur les listes électorales de la commune.

Contenu de la déclaration de candidature :

La déclaration de candidature est rédigée sur papier libre.

Elle doit contenir les mentions suivantes (art R. 137) :

- le titre de la liste présentée ; chaque liste doit se présenter sous une dénomination qui lui est propre afin qu'il n'existe pas de confusion possible. Le choix du nom de la liste n'est cependant pas un motif de rejet de la candidature ;

- les nom, prénoms, sexe, domicile, date et lieu de naissance ainsi que l'ordre de présentation des candidats ;

Les listes comprennent les candidats ayant vocation à être élus soit délégués supplémentaires, soit suppléants.

Les listes de candidats doivent être déposées auprès du maire aux dates et heure fixées pour la séance au cours de laquelle le conseil est appelé à élire les délégués et suppléants. Elles peuvent être déposées jusqu'à l'ouverture du scrutin (R. 137).

Aucun autre mode de déclaration de candidature, notamment par voie postale, par télécopie ou par messagerie électronique n'est admis.

Le dépôt d'une liste de candidats peut se matérialiser par le seul dépôt de bulletins de vote comprenant les mentions indiquées ci-dessus.

Aucune disposition ne prévoit de contrôle des déclarations de candidature par le maire ou les membres du bureau électoral. Seules les candidatures déposées hors délai ou par des personnes autres que des conseillers municipaux peuvent être refusées par ceux-ci. Dans le cas où une déclaration de candidature ne remplirait pas les conditions énoncées ci-dessus, un recours contre l'élection des candidats contestés peut être présenté devant le tribunal administratif.

Mode de scrutin :

Les conseillers municipaux, tous délégués de droit, élisent des délégués de droit "supplémentaires" et des suppléants, selon les modalités suivantes :

L'élection des délégués et des suppléants a lieu sur la même liste suivant le système de la représentation proportionnelle avec application de la règle de la plus forte moyenne sans panachage ni vote préférentiel.

Constitution du bureau électoral :

Le bureau électoral est composé par les deux membres du conseil municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin et des deux membres présents les plus jeunes.

Monsieur Claude POLLE et Monsieur Jean-Luc BOURGEOIS, les plus âgés  
Madame Elodie BAPTISTE et Madame Chanez HERBANNE les plus jeunes

La présidence du bureau est assurée par le Maire.

Election des délégués :

Madame la Présidente rappelle l'objet de la séance qui est l'élection des délégués en vue des élections sénatoriales.

Le vote se fait sans débat au scrutin secret (R. 133).

Le vote peut avoir lieu sous enveloppe mais ce n'est pas une obligation si le pliage du bulletin permet de conserver le secret du vote. En l'absence d'enveloppe, les bulletins doivent être établis sur papier blanc d'un modèle uniforme fourni par la commune pour préserver le secret du vote.

Les conseillers ne peuvent voter que pour une seule liste, sans adjonction ni radiation de noms et sans modification de l'ordre de présentation des candidats.

Les listes déposées et enregistrées sont les suivantes :

La liste « Beauvais Pour Tous » est composée de :

1. *Elisabeth TAN*
2. *Nicolas THERBY*
3. *Claudette KEMPKA*
4. *Stéphane LANDRY*
5. *Stéphanie LANDRY*
6. *Nils GOURLAOUEN*
7. *Céline DUPONT*
8. *Armand BORGNE*
9. *Delphine HINARD*
10. *Guy GROS*
11. *Anne-Françoise LEBRETON*
12. *Vincent LEBRETON*
13. *Magdalena MAUCHANT*
14. *Frédéric BONAL*
15. *Josette MITTELETTE*
16. *Philippe LESURE*
17. *Magalie DELABRE*
18. *Stéphane DELABRE*
19. *Viviane VANBRESEGEM*
20. *Pierre CRAMET*
  
21. *Bénédicte BOYELDIEU*
22. *Alphonse BEUVE*
23. *Agathe LESURE*
24. *José HIBERTY*
25. *Martine BOURGEOIS*
26. *Jonathan FROMENT*
27. *Valérie MERCIER*

28. *Gérard BEUIL*
29. *Claire LEROY*
30. *Michel LEROY*
31. *Odette BLEIN*
32. *Dominique MOUTIN*
33. *Monique BERNARD*
34. *Fernand FINOT*
35. *Odile RENAUD*
36. *Gérald COLIGNON*
37. *Estelle DE SAINTE MARIE*
38. *Pascal BRAMARD*
39. *Sylvie DEWULF*
40. *Pierre NEEL*
41. *Christelle LIEVAIN*
42. *Didier REUSSE*
43. *Nathalie DAUTEUIL*
44. *Philippe GAYANT*
45. *Marie-France DAIX*
46. *Jean FRIMAT*
47. *Denise DORIDAM*
48. *Benoit MENARD*
49. *Cinthya BAGATTO*
50. *Didier CAPGRAS*

La liste « Utile Pour Beauvais » est composée de :

1. *Thierry LUCAS*
2. *Sylvie HOUSSIN*
3. *Dominique ADAM*
4. *Dominique CLINCKEMAILLIE*
5. *Robert BLOIN*
6. *Elodie BALMAT*
7. *Claude M'BAITOLOUM*
8. *Anne FABUREL*
9. *Gérard CAULLIER*
10. *Claudine CARTIER*

Déroulement des votes :

Appel des conseillers municipaux.

Un conseiller municipal empêché d'assister à la réunion peut donner à un autre conseiller municipal de son choix pouvoir écrit de voter en son nom.

Dépouillement :

Le bureau électoral détermine le quotient électoral : Suffrage exprimé / nombre de mandat

Attribution des mandats au quotient.

Répartition du(des) mandat(s) restant(s) à la plus forte moyenne.

La liste Beauvais pour Tous a obtenu 35 voix

La liste Utile pour Beauvais a obtenu 6 voix

Proclamation des résultats :

Beauvais Pour Tous = 28 sièges délégués supplémentaires titulaires  
= 16 sièges délégués supplémentaires suppléants  
Utile Pour Beauvais = 4 sièges délégués supplémentaires titulaires  
= 2 sièges délégués supplémentaires suppléants

Sont proclamés délégués titulaires pour la liste « Beauvais Pour Tous » :

1. *Elisabeth TAN*
2. *Nicolas THERBY*
3. *Claudette KEMPKA*
4. *Stéphane LANDRY*
5. *Stéphanie LANDRY*
6. *Nils GOURLAOUEN*
7. *Céline DUPONT*
8. *Armand BORGNE*
9. *Delphine HINARD*
10. *Guy GROS*
11. *Anne-Françoise LEBRETON*
12. *Vincent LEBRETON*
13. *Magdalena MAUCHANT*
14. *Frédéric BONAL*
15. *Josette MITTELETTE*
16. *Philippe LESURE*
17. *Magalie DELABRE*
18. *Stéphane DELABRE*
19. *Viviane VANBRESEGEM*
20. *Pierre CRAMET*
21. *Bénédicte BOYELDIEU*
22. *Alphonse BEUVE*
23. *Agathe LESURE*
24. *José HIBERTY*
25. *Martine BOURGEOIS*
26. *Jonathan FROMENT*
27. *Valérie MERCIER*
28. *Gérard BEUIL*

Sont proclamés délégués suppléants pour la liste « Beauvais Pour Tous » :

29. *Claire LEROY*
30. *Michel LEROY*
31. *Odette BLEIN*
32. *Dominique MOUTIN*
33. *Monique BERNARD*
34. *Fernand FINOT*

35. *Odile RENAUD*
36. *Gérald COLIGNON*
37. *Estelle DE SAINTE MARIE*
38. *Pascal BRAMARD*
39. *Sylvie DEWULF*
40. *Pierre NEEL*
41. *Christelle LIEVAIN*
42. *Didier REUSSE*
43. *Nathalie DAUTEUIL*
44. *Philippe GAYANT*

Sont proclamés délégués titulaires pour la liste « Utile Pour Beauvais » :

1. *Thierry LUCAS*
2. *Sylvie HOUSSIN*
3. *Dominique ADAM*
4. *Dominique CLINCKEMAILLIE*

Sont proclamés délégués suppléants pour la liste « Utile Pour Beauvais » :

5. *Robert BLOIN*
6. *Elodie BALMAT*

Le Maire,  
Sénateur de l'Oise,  
Caroline CAYEUX



**MME LE MAIRE** : Je dois vous dire qu'en vertu du Code Electoral, le nombre de délégués pour la ville de Beauvais, pardon Monsieur VIGUIER ?

**M. VIGUIER** : Excusez-moi de vous interrompre, mais avant peut-être qu'on entame l'ordre du jour, j'avais une suggestion à faire à notre assemblée. Aujourd'hui, tous les Conseils Municipaux de l'Oise notamment, et de France pour les départements concernés, se réunissent ce même jour, c'est un moment un peu solennel pour notre République. Or, notre République a perdu aujourd'hui une de ses figures marquantes, une de ses filles qui a largement contribué à faire de la France ce qu'elle est. Et je pense que sur tous les bancs de cette assemblée, nous pourrions rendre un bref hommage à celle qui a tant fait pour les droits des femmes, pour leur droit à disposer de leur corps, pour le droit à l'avortement ; et puis celle qui a tant fait pour la construction européenne, en étant la première présidente du Parlement Européen, et celle qui, par les hasards de la vie personnelle, a su remplacer la haine qui aurait pu légitimement l'habiter par justement une valeur profonde et une défense inlassable de l'amitié entre les peuples. Si vous le voulez bien, Madame le Maire, je pense que notre assemblée pourrait respecter un bref instant de silence en hommage à Simone VEIL.

**MME LE MAIRE** : Je suis tout à fait d'accord avec votre proposition, sauf que j'avais dans l'idée de le faire au prochain Conseil Municipal la semaine prochaine, puisque celui-ci était un peu atypique, mais si vous le voulez on le fait ce soir.

#### **Minute de silence en hommage à Simone VEIL**

**M. VIGUIER** : Je voulais vous remercier d'avoir accédé à notre demande.

**MME LE MAIRE** : Vous n'avez pas à me remercier, Madame VEIL était une amie personnelle de ma famille donc au contraire je partage l'émotion avec vous, il n'y a pas de problèmes. Mais comme c'était un Conseil un peu bref ce soir, je pensais que nous le ferions vraiment au Conseil Municipal.

**M. VIGUIER** : Et par ailleurs, je voulais vous dire qu'on s'associera à toute proposition éventuelle de la ville de Beauvais pour qu'il y ait un lieu, un équipement, un établissement qui puisse, à terme, porter le nom de cette grande dame.

**MME LE MAIRE** : Sachez que je serais la première à y penser pour un tas de raisons qui me sont personnelles.

#### **DESIGNATION DES DELEGUES COMPLEMENTAIRES ET DELEGUES SUPPLEANTS POUR L'ELECTION DES SENATEURS**

**MME LE MAIRE** : Le nombre des délégués, mes chers collègues, pour la ville de Beauvais s'élève à 95 : 45 délégués de droit, les conseillers et tous les élus ; 32 délégués supplémentaires titulaires et 18 délégués suppléants. Les élections des sénateurs auront lieu le dimanche 24 septembre 2017 et le jour du scrutin, vous savez que c'est le seul scrutin obligatoire, la présence des délégués et titulaires est obligatoire sous peine d'une amende de 100 €. Donc je le dis à tout le monde ici ce soir.

Nous allons mettre en place le bureau électoral qui est composé du maire et de deux membres présents les plus âgés, et des deux membres présents les plus jeunes. Claude POLLE et Monsieur BOURGEOIS, Elodie BAPTISTE et Chanez HERBANNE.

**MME LE MAIRE (suite)** : Les conseillers municipaux membres de droit qui sont aussi titulaires d'un autre mandat électoral, conseiller départemental, régional, député ou sénateur, doivent désigner un remplaçant. Je vais annoncer leurs remplaçants. J'ai désigné Monsieur MIQUEL pour me remplacer en tant que sénateur ; Monsieur PIA a désigné Madame PIA ; Monsieur LOCQUET a désigné Camille CALIPPE ; et Madame HERBANNE, Jamila HERBANNE. C'est clair pour tout le monde ? Là on est bien d'accord, c'est une désignation. Il n'y a pas d'élection.

Le dépôt de candidature est obligatoire, tout conseiller municipal ou groupe de conseillers peut présenter une liste de candidats comprenant un nombre inférieur ou égal au total des délégués titulaires et des suppléants à élire. Tout candidat sur une liste de délégués doit être inscrit sur la liste électorale de la commune. Les maires ne peuvent refuser le dépôt de la candidature d'une personne qu'ils estiment inéligible ou d'une liste de candidats sur laquelle figurerait une telle personne. Seul le juge administratif peut se prononcer. Rien n'interdit à une personne de figurer sur plusieurs listes de candidats ou de retirer sa candidature sur une liste déjà déposée. Les listes doivent être déposées sur le bureau électoral prévu à l'article R133, avant l'ouverture de la séance. Chaque liste doit comporter le titre sous lequel elle est présente, les nom, prénom, domicile, date et lieu de naissance des candidats, l'ordre de présentation des candidats. La liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe, donc la parité. Toute liste déposée est valable pour l'élection des délégués supplémentaires, titulaires et suppléants. Les élus sont pris dans l'ordre de la liste, d'abord les titulaires, ensuite les suppléants. Les conseillers ne peuvent voter que pour une seule liste, sans adjonction ou radiation de nom, on ne barre pas, et sans modification de l'ordre de présentation des candidats. Tout bulletin ne répondant pas à ces prescriptions sera considéré nul.

Je vais vous annoncer le nombre de listes qui sont déposées ainsi que leur nom. Il y a la liste Beauvais Pour Tous ; il y a la liste du groupe Utile Pour Beauvais. Il y a deux listes.

Je vous lis les noms de la liste Beauvais Pour Tous :

Élisabeth TAN, Nicolas THERBY, Claudette KEMPKA, Stéphane LANDRY, Stéphanie LANDRY, Nils GOURLAOUEN, Céline DUPONT, Armand BORGNE, Delphine HINARD, Guy GROS, Anne-Françoise LEBRETON, Vincent LEBRETON, Magdalena MAUCHANT, Frédéric BONAL, Josette MITTELETTE, Philippe LESURE, Magalie DELABRE, Stéphane DELABRE, Viviane VANBRESEGEM, Pierre CRAMET, Bénédicte BOYELDIEU, Alphonse BEUVE, Agathe LESURE, José HIBERTY, Martine BOURGEOIS, Jonathan FROMENT, Valérie MERCIER, Gérard BEUIL, Claire LEROY, Michel LEROY, Odette BLEIN, Dominique MOUTIN, Monique BERNARD, Fernand FINOT, Odile RENAUD, Gérald COLIGNON, Estelle DE SAINTE MARIE, Pascale BRAMARD, Sylvie DEWULF, Pierre NEEL, Christelle LIEVAIN, Didier REUSSE, Nathalie DAUTEUIL, Philippe GAYANT, Marie-France DAIX, Jean FRIMAT, Denise DORIDAM, Benoît MENARD, Cinthya BAGATTO, Didier CAPGRAS. Il y en a 50.

Ensuite, la liste Utile Pour Beauvais :

Thierry LUCAS, Sylvie HOUSSIN, Dominique ADAM, Dominique CLINCKEMAILLIE, Robert BLOIN, Élodie BALMAT, Claude M'BAITOLOUM, Anne FABUREL, Gérard CAULLIER, Claudine CARTIER.

Maintenant, on est bien d'accord que cette liste comprendra par ordre de nombre de voix les titulaires et les suppléants.

Est-ce que vous souhaitez utiliser une enveloppe ? Qui a dit oui ? Donc on est tous obligés de mettre une enveloppe. Merci Madame PERNIER.

On va procéder aux opérations de vote, je vais appeler chaque conseiller municipal qui viendra déposer son bulletin dans l'urne posée devant moi, le Maire. Où sont les bulletins ? Ah elle n'avait pas compris que l'on pouvait mettre le bulletin sans mettre dans l'enveloppe ! C'était pour simplifier l'ouverture. Moi je ne veux plus d'histoires, maintenant on met le bulletin.

On écrit sur le bulletin, Mesdames et mes chers collègues le nom de la liste. On ne met pas son nom sur l'enveloppe !

J'appelle tout le monde. Ceux qui ont un pouvoir, est-ce que vous êtes organisés ? Je rappelle ceux qui ont des pouvoirs : Jean-Luc BOURGEOIS, Corinne CORILLION et Charles LOCQUET.

Caroline CAYEUX – Franck PIA – Olivier TABOUREUX – Corinne CORILLION – Jean-Luc BOURGEOIS – Philippe VIBERT – Françoise BRAMARD – Arnaud DE SAINTE MARIE – Élisabeth LESURE – Pierre MICHELINO – Mohrad LAGHRARI – Aysel SENOL – Claude POLLE

Le bulletin est sorti de l'enveloppe. Mohrad, l'enveloppe va être nulle. L'enveloppe s'est ouverte lorsqu'il l'a mise dedans. On verra après. Fermez vos enveloppes !

### **Remise des bulletins de vote dans l'urne**

Normalement vous devez avoir 42 bulletins.

### **Dépouillement et résultat**

Tous les membres du Conseil Municipal votent, on est bien d'accord. Plus, pour Beauvais Pour tous, 28 titulaires et pour Utile Pour Beauvais, 4 titulaires. Et vous aurez 2 suppléants pour Utile Pour Beauvais et 16 suppléants pour Beauvais Pour Tous.

Je vous lis donc, pour que les choses soient claires entre nous, la liste des délégués de Beauvais Pour Tous :

Élisabeth TAN, Nicolas THERBY, Claudette KEMPKA, Stéphane LANDRY, Stéphanie LANDRY, Nils GOURLAOUEN, Céline DUPONT, Armand BORGNE, Delphine HINARD, Guy GROS, Anne-Françoise LEBRETON, Vincent LEBRETON, Magdalena MAUCHANT, Frédéric BONAL, Josette MITTELETTE, Philippe LESURE, Magalie DELABRE, Stéphane DELABRE, Viviane VANBRESEGEM, Pierre CRAMET, Bénédicte BOYELDIEU, Alphonse BEUVE, Agathe LESURE, José HIBERTY, Martine BOURGEOIS, Jonathan FROMENT, Valérie MERCIER, Gérard BEUIL

Ensuite, pour Utile Pour Beauvais : Thierry LUCAS, Sylvie HOUSSIN, Dominique ADAM, Dominique CLINCKEMAILLIE, et vous aurez deux suppléants Robert BLOIN et Élodie BALMAT.

Pour Beauvais Pour Tous, 16 suppléants : Claire LEROY, Michel LEROY, Odette BLEIN, Dominique MOUTIN, Monique BERNARD, Fernand FINOT, Odile RENAUD, Gérald COLIGNON, Estelle DE SAINTE MARIE, Pascale BRAMARD, Sylvie DEWULF, Pierre NEEL, Christelle LIEVAIN, Didier REUSSE, Nathalie DAUTEUIL et Philippe GAYANT.

Si j'ai bien compris, les suppléants sont appelés dans l'ordre du tableau en fonction des défections, où il faut un certificat médical.

Je crois que nous avons épuisé l'ordre du jour.

Tous les délégués présents doivent se présenter auprès des agents de service élection assemblée pour indiquer la liste sur laquelle sera désigné le suppléant qui remplacera en cas d'empêchement le 24 septembre et signer le document de déclaration de remplaçant.

Mes chers collègues, vous devez signer la liste sur laquelle vos suppléants sont pris. C'est quand même assez particulier, en cas d'absence, vous devez signer la liste sur laquelle vous voulez qu'on prenne vos suppléants. Les suppléants suppléent un élu ou un titulaire qui a été nommé. C'est nécessaire pour la Préfecture.

La séance est levée